

6 299 agriculteurs, plus toi !



Interview :

Stéphane PICARELLI, Hors cadre familial, installé sur 6 hectares

« Etre agriculteurs, ça a toujours été mon but. En attendant mon installation, le salariat m'a permis de me professionnaliser, d'acquérir de l'expérience pour mon futur métier. Je fais tout pour que mon installation soit viable et vivable. »

La Volonté Paysanne : Quel a été votre parcours ? Pourquoi avoir choisi cette production ?

Stéphane Picarelli : Au collège, je suis allé voir ma conseillère d'orientation. Elle m'a orienté vers un lycée agricole, un lycée à taille humaine, qui correspondait à mon caractère. Je suis entré en 3^{ème} au Lycée de Riscle. Nous avions des temps de formation dans les vignes. J'ai découvert la viticulture. J'ai poursuivi par le BEPA viti-oeno. J'ai terminé mes études par un BPREA apprentissage à Mons.

Dès la sortie de mon apprentissage, j'ai été salarié 10 ans avant de concrétiser mon projet. J'ai occupé toutes les fonctions dans une entreprise agricole, passant de simple ouvrier viticole à chef de culture dans un château. J'ai conduit les travaux de la vigne, j'ai travaillé dans les chais, et dans une cave coopérative. J'ai été saisonnier, salarié en CDD et en CDI.

Pendant mon salariat, j'ai rencontré le Point Info Installation. J'ai été accueilli et orienté. Je suis entré dans le parcours à l'installation avec l'entretien PPP (Plan de Professionnalisa-

tion Personnalisée). C'est un entretien avec deux conseillères, j'ai pu vérifier la cohérence entre mes compétences acquises et mon projet. Elles m'ont rassuré sur mon projet. J'ai fait le stage collectif, étape obligatoire pour s'installer avec les aides.

On rencontre divers types d'intervenants, on identifie les futurs acteurs ou partenaires, qu'ils se situent en amont ou en aval de l'activité. Une demi-journée est consacrée à l'échange, avec nos pairs. Je me souviens très bien de la rencontre avec ce jeune agriculteur, qui nous a accueillis sur son exploitation. Ma dernière formation a été en octobre 2014 avec l'étude de marché faite par la Chambre d'Agriculture. Sur l'exploitation, je fais de la vente directe. Je suis novice et j'appréhendais cette partie de mon activité.

VP : Pouvez-vous nous présenter votre projet d'installation ?

SP : Lorsque j'étais chef de culture, l'oenologue du château me parlait souvent d'une petite exploitation. Les vins du domaine m'ont immédiatement

séduit, il y a déjà 7 ans. Le domaine est le plus petit de la région, il fait six hectares de vignes, avec un chai de vinification. Il y a deux ans, le cédant est venu me voir, et m'a proposé de reprendre son exploitation. Nous avons la même philosophie de vie.

VP : Votre dossier d'installation, comment vous l'avez abordé ?

SP : Après avoir échangé avec le cédant, j'ai été voir mon conseiller installation à la Chambre d'Agriculture. Je lui ai présenté mon projet et l'ai convaincu de la viabilité de mon projet. Nous avons travaillé tous les trois pendant deux ans.

Nous avons élaboré mon plan de développement de l'exploitation (PDE). Jean-Baptiste est venu sur l'exploitation, a échangé avec le propriétaire, et la banque. Nous avons fait plusieurs études, de la technique jusqu'au financier. Nous avons tenu compte de mes besoins personnels, de la rentabilité de l'entreprise, pour atteindre la viabilité économique du projet. L'acteur le plus difficile à convaincre a été la banque. Il a fallu que je me batte pour le



faire accepter, démontrer la viabilité de l'exploitation. Mon cédant m'a toujours soutenu, et encouragé dans mes démarches.

J'ai eu une réponse favorable en septembre 2014, nous avons terminé le PDE, suivi le schéma administratif pour validation et accord des aides à l'installation DJA.

VP : Comment avez-vous appréhendé votre activité ? Quelles ont été les difficultés rencontrées, les facilités ?

SP : Je n'ai pas eu d'appréhension sur mon activité. Afin de transmettre l'entreprise dans les meilleures conditions, le cédant m'accompagne dans la prise de fonction.

Le défi à relever est grand, j'ai un très bel outil de travail, un beau projet, à moi de le mettre en valeur. La viabilité sera atteinte si je me tiens aux objectifs du PDE, et aux projections faites pour mon installation. A la question de la viabilité, j'apprends tous les jours. Je dois être polyvalent, et savoir parler à tous les acteurs du fournisseur au technicien, en passant par le client. C'est un travail très diversifié. Il me faut m'organiser.

VP : Comment se situe votre exploitation sur le marché et le territoire français ?

SP : Mon exploitation se différencie par sa taille, c'est la plus petite exploitation (6 hectares) qui possède son propre chai. Elle se différencie par son vin. Nous avons un terroir particulier. La clientèle, française

et étrangère, est fidèle, elle vient acheter son vin au domaine, au magasin, et sur le site internet.

Les vignes ont 15 ans et sont en pleine production. J'ai un grand défi à relever.

Pour que mon installation soit viable, il faut que je double voire triple la production de bouteilles. Je dois donc développer le potentiel de vente du domaine, je compte faire évoluer mes circuits de commercialisation. Il me faut faire de la prospection sur le territoire, faire connaître le domaine par d'autres canaux que ceux utilisés à ce jour.

VP : Quels conseils donneriez-vous à quelqu'un qui voudrait construire son projet ?

SP : Les problèmes de tous les hors cadre familiaux, c'est l'achat de l'entreprise agricole et son financement. Depuis que je travaille, j'épargne mes revenus de salariés afin d'avoir un apport financier lors de mon installation. Je suis issu d'une famille modeste, ils n'ont pas pu m'aider financièrement. Ensuite, il faut du courage, de la volonté, de la patience. Il faut s'écouter soi, pour ne pas être découragé. Il faut croire en ce que l'on veut faire, et on finit par y arriver.

Aujourd'hui, ce que je souhaite, c'est réussir. Je veux pouvoir vivre de mon métier, rembourser mes emprunts. Je veux être capable de valoriser mon outil de travail, mes vins, ma structure, et profiter de mes proches, mes amis.

Devenir maître d'apprentissage

Exploitants agricoles vous souhaitez prendre un apprenti au sein de votre entreprise ?

La Chambre d'Agriculture du Gers vous informe et vous accompagne tant en amont qu'après la signature d'un contrat d'apprentissage.

Les conditions pour être maître d'apprentissage :

- justifier au minimum de 3 ans d'expérience professionnelle en relation avec le diplôme préparé par l'apprenti, OU
- détenir un diplôme équivalent ou supérieur à celui préparé par l'apprenti et justifier en plus d'une expérience professionnelle en relation avec le diplôme préparé par l'apprenti de 2 ans au minimum.

Contact : Chambre d'Agriculture du Gers - Pôle Apprentissage - Tél : 05.62.61.77.88 - Mail : apprentissage@gers.chambagri.fr